

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame **Françoise LEFEBVRE**, Maire.

**PRÉSENTS :**

- Mme LEFEBVRE, Maire
- M. PEKALA, Mme JOACHIM, Mme ANDRIEU, Adjoints au Maire,
- Mme GAGEY, Conseillère Municipale déléguée,
- M. ZENDRON, M. BEAUDOIN, M. PANNETIER, Mme GRIGNON, M. ALLEGUE.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

- Mme COURTIER donne pouvoir à Mme ANDRIEU,
- M. RELINGER donne pouvoir à Mme JOACHIM.

**ABSENTS EXCUSÉS :** M. ROGER, Mme BOISSY, M. LAPLACE, Mme CHANCENOTTE, Mme KARPINSKI, Mme COURVOISIER.

**ABSENTS NON EXCUSÉS :** M. BOSCH.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 29 octobre 2018

Nombre de Conseillers présents : 10

Date d'affichage : 29 octobre 2018

Nombre de suffrages exprimés : 12

Mme Marielle ANDRIEU a été nommée Secrétaire de Séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'approuver le procès-verbal du 20 septembre 2018.

**2. AVIS SUR LE RAPPORT DE LA CLETC - TRANSFERT DE LA COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION (GEMAPI)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver par délibération concordante les montants définitifs des attributions de compensations prévus dans le rapport de la CLETC du 6 septembre 2018 et présentés dans le tableau ci-dessous :

Commune	Charges transférées
Rubelles	5 949,78 €
La Rochette	781,56 €
Villiers en Bière	21 133,33 €
St Fargeau Ponthierry	16 400,00 €
Boissise le Roi	2 728,88 €
Limoges-Fourches	1 767,33 €
Dammarié-lès-Lys	710,67 €
Lissy	883,67 €
Vaux-le-Pénil	4 573,50 €
Le Mée sur Seine	- €
Seine-Port	- €
Montereau sur Jard	- €
St-Germain-Laxis	- €
Maincy	- €
Melun	8 394,00 €
Boissise-la-Bertrand	- €
Boissettes	- €
Pringy	7 121,55 €
	2 031,33 €
Livry sur Seine	609,80 €
Voisenon	5 949,78 €
<b>TOTAL</b>	<b>79 035,18 €</b>

- **INDIQUE** que les attributions de compensation seront revues dès que les charges futures de fonctionnement et d'investissement seront évaluées, ces dernières permettront ainsi de déterminer un montant pour lever la taxe au titre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ».
- **NOTIFIE** au Président de la CAMVS la délibération concordante fixant les attributions de compensation définitives sur l'évaluation des charges nettes transférées.

### **3. ZAC DES 3 NOYERS - MODIFICATION N° 1 DU PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la modification n°1 du Programme des Equipements Publics de la ZAC des 3 Noyers,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

### **4. ZAC DES 3 NOYERS - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018-50 MODIFICATION N° 1 DU DOSSIER DE REALISATION**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la modification n° 1 du Dossier de Réalisation de la ZAC des 3 Noyers,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

### **5. MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications des statuts du SDESM.

## **6. BUDGET COMMUNAL 2018 - Décision Modificative N° 2**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la modification suivante :

1)

<b>SENS</b>	<b>SECTION</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>OUVERT</b>	<b>REDUIT</b>
RECETTES	INVESTISSEMENT	13	1326	36 661.07 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	21	21534	36 661.07 €	

2)

<b>SENS</b>	<b>SECTION</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>OUVERT</b>	<b>REDUIT</b>
RECETTES	INVESTISSEMENT	041	2031	109 000 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT	041	21312	109 000 €	

## **7. BUDGET COMMUNAL 2018 - Décision Modificative N° 3**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** la modification suivante :

<b>SENS</b>	<b>SECTION</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>OUVERT</b>	<b>REDUIT</b>
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	022	022		10 000 €
DEPENSES	FONCTIONNEMENT	042	6811	10 000 €	
<b>SENS</b>	<b>SECTION</b>	<b>CHAPITRE</b>	<b>ARTICLE</b>	<b>OUVERT</b>	<b>REDUIT</b>
RECETTES	INVESTISSEMENT	040	28031	10 000 €	
DEPENSES	INVESTISSEMENT		21533	10 000 €	

## **8. SEJOUR CLASSE DE NEIGE 2019**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du montant global du séjour (13 526,04 € TTC) intégrant l'assurance annulation. La mairie prenant en charge 8 846,04 € TTC et les familles 4 680 euros € TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le projet de contrat avec « Côté Découvertes – 70 Impasse du Ru – 74450 SAINT JEAN DE SIXT,
- **AUTORISE** la classe de CM2 de Monsieur MAUCORPS, qui compte 26 élèves, à se rendre au séjour classe de neige 2019 du lundi 7 janvier au vendredi 11 janvier, soit 5 jours,
- **SOLLICITE** une autorisation de l'Inspection d'Académie pour le départ au séjour classe de neige 2019 des élèves de CM2 de la classe de Monsieur MAUCORPS,
- **DECIDE** de participer à hauteur de 100% aux frais de transport, soit une somme de 3 800 € TTC,
- **DECIDE** de participer à hauteur de 100% aux frais de l'assurance annulation, soit un total de 347,90 € TTC,
- **DECIDE** de participer à hauteur de 180,69 € TTC par enfant au titre des frais de séjour, soit un total de 4 698,14 € TTC, le reste à charge par famille étant de 180 € TTC par enfant au titre des frais de séjour, soit un total de 4 680 € TTC.
- **DECIDE** de ne pas accorder d'indemnité pour les accompagnateurs,
- **DIT** que les crédits correspondants en dépenses et en recettes seront pris en compte sur le budget primitif 2018.

## **9. CADEAU DE NOËL AUX ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer un chèque cadeau de 80 euros à chaque enfant du personnel communal, âgé de moins de 16 ans au 31 décembre de l'année en cours, selon les conditions ci-dessous :

- Conditions d'attribution :

Les personnels titulaires et non titulaires ayant effectué au moins 6 mois au 31 décembre de l'année en cours pourront en bénéficier sur la base d'un cadeau par enfant. Si le couple travaille au sein des services communaux, un seul cadeau est attribué par enfant.

## **10. INFORMATIONS DIVERSES**

- Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : un nouvel arrêt de projet du PLU doit être présenté au Conseil municipal en décembre 2018 en raison d'un avis défavorable émis par le Commissaire enquêteur sur le projet précédent. Vous êtes invités à consulter ce projet en ligne ([www.rubelles.fr](http://www.rubelles.fr)) ou à la mairie du 7 novembre au 7 décembre 2018.
- Date du prochain Conseil municipal : jeudi 13 décembre 2018 à 19H30.
- Cérémonie du 11 novembre 2018 : la commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice, organisée par l'Amicale des Anciens Combattants de Rubelles et la Municipalité, débutera par une célébration à 10h en l'Eglise SAINT NICOLAS de RUBELLES, suivie de la lecture de textes sur la paix à 11h15. La cérémonie au monument aux Morts aura lieu à 11h45 avec la participation de la fanfare de Sénart et celle des enfants de l'école de Rubelles. Ensuite tous les participants seront invités au vin d'honneur offert par la Municipalité à la Salle Emile Trélat.
- Représentation théâtrale « Le baiser du retour » le samedi 10 novembre 2018 à 20H30 à la salle Emile Trélat. Pour commémorer le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 qui marqua la fin des combats de la première guerre mondiale, la compagnie des TROIS COUPS jouera pour les Rubellois « Le baiser du retour » de Jean-Zéphyr IDOUX.  
Réservation possible par téléphone au 01.64.38.49.65 .Tarif unique 10 euros.
- Marché de Noël les samedi 1er et dimanche 2 décembre 2018 à la salle Emile Trélat.
- Spectacle de fin d'année pour les enfants de Rubelles le dimanche 16 décembre 2018 à la salle Emile Trélat. Un spectacle gratuit pour les enfants de Rubelles animé par la compagnie « Debout les rêves » aura lieu le 16 décembre à la salle Emile TRELAT.
  - 1) Alice au pays des merveilles pour les enfants de 3 à 5 ans, de 11h à 12h
  - 2) La fable du monde pour les enfants de 6 à 12 ans, de 15h à 16hSelon le nombre de participants une dernière séance pourra être organisée de 16h30 à 17h30 si la première séance de l'après-midi est jouée à guichets fermés. Pour le bon déroulement du spectacle une inscription est demandée pour le 28 novembre au plus tard (bulletin d'inscription à découper en bas de page du flash info n°4 ou téléchargeable sur le site internet de mairie : [www.rubelles.fr](http://www.rubelles.fr)). Le bulletin est à déposer en mairie ou à envoyer par mail à l'adresse suivante : [mairie@rubelles.fr](mailto:mairie@rubelles.fr)
- Déplacement de la prison au nord de Melun : Aucun écrit officiel n'a été envoyé à la mairie. Une réunion technique est prévue le 14 novembre 2018 en Préfecture, puis une seconde réunion aura lieu au ministère. A la suite de ces réunions, la municipalité organisera une réunion publique en présence des officiels.
- Dématérialisation du service public : afin d'apporter son aide aux personnes en difficultés avec les outils informatiques et numériques, la municipalité évoque l'idée de mettre en place une permanence en mairie ou des bénévoles prendront en charge les personnes en difficultés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 19 H 40.

Le 6 novembre 2018

Le Maire,

**Françoise LEFEBVRE**

